

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 29024 B1** (51) Cl. internationale : **B65D 77/20**
(43) Date de publication : **01.11.2007**

(21) N° Dépôt : **29910**

(22) Date de Dépôt : **17.05.2007**

(30) Données de Priorité : **25.10.2004 EP 04077929.0**

(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT : **PCT/EP2005/010817 05.10.2005**

(71) Demandeur(s) : **IMPRESS GROUP B.V., Zutphenseweg 51051 NL-7418 AH Deventer (NL)**

(72) Inventeur(s) : **JOUILLAT, Jean-François, René ; SAVRIJ DROSTE, Fred, Willem**

(74) Mandataire : **ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY TMP AGENTS**

(54) Titre : **RÉCIPIENT AVEC FEUILLE DE FERMETURE RELIÉE DIRECTEMENT À LA PAROI**

(57) Abrégé : L'INVENTION CONCERNE UN RÉCIPIENT (1) CONSTITUÉ D'UN FOND, D'UNE PAROI (2) ET D'UNE FEUILLE DE FERMETURE (4) PARTANT DU FOND ET OBTURANT LE RÉCIPIENT (1), LADITE FEUILLE (4) ÉTANT DIRECTEMENT FIXÉE À LA PAROI (2) AVEC LAQUELLE ELLE EST EN CONTACT. L'INVENTION CONCERNE ÉGALEMENT UN PROCÉDÉ DE FABRICATION DU RÉCIPIENT (1), SELON LEQUEL LA FEUILLE DE FERMETURE EST DE PRÉFÉRENCE D'ABORD FIXÉE À UNE COLLERETTE (5), LAQUELLE COLLERETTE (5) EST ENSUITE ASSUJETTIE AU RÉCIPIENT (1).

S/2BD17/MV/181.EP

RESUME

L'invention se réfère à un conteneur comprenant un fond, une paroi et une plaque de fermeture dirigée depuis le fond pour fermer le conteneur, dans lequel la plaque de fermeture est directement fixée à et en contact avec la paroi.

L'invention se réfère aussi à une méthode de production d'un conteneur selon l'invention, dans lequel la plaque de fermeture est de préférence fixée en premier lieu à un anneau après quoi l'anneau est disposé sur le conteneur.

A

S/2BD17/MV/181.EP

RECIPIENT AVEC FEUILLE DE FERMETURE RELIEE DIRECTEMENT A LA PAROI

La présente invention se réfère à un conteneur comprenant un fond, une paroi et une plaque de fermeture désolidarisée du fond pour fermer le conteneur.

Ce type de conteneur est déjà connu et s'utilise par exemple pour des produits en poudre tels que le lait en poudre.

Les conteneurs sont remplis d'un produit puis une plaque de fermeture est ensuite apposée. Cependant, afin de pouvoir ouvrir les conteneurs rapidement, ceux-ci sont souvent pourvus d'un anneau fixé à la paroi de telle manière qu'une partie de l'anneau se prolonge à l'intérieur du conteneur. Sur cette partie, une plaque de fermeture est scellée au moyen d'une languette, permettant la séparation de la plaque de fermeture de l'anneau. Lors de la stérilisation ou de la pasteurisation, l'air contenu dans le conteneur fermé se dilate. En raison de cette dilatation, la plaque est mise sous pression. La plaque de fermeture étant scellée, la pression s'exerce principalement sur le scellé. C'est la raison pour laquelle la plaque se désolidarise souvent de l'anneau, rendant le produit dans le conteneur inexploitable. De plus, l'anneau lui-même et sa fixation au conteneur sont tous deux relativement onéreux. Au final, lorsque la plaque de fermeture est retirée, l'ouverture du conteneur est relativement petite rendant difficile l'extraction du contenu du conteneur.

La présente invention tente de résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus.

Un premier aspect de la présente invention concerne le conteneur du type décrit ci-dessus caractérisé en ce que la plaque de fermeture est directement fixée à et en contact avec la paroi. Ceci a l'avantage de rendre inutile l'installation d'un anneau relativement cher dans le conteneur. Autre avantage, l'ouverture du conteneur n'est pas entravée par le prolongement de l'anneau dans le conteneur.

Ceci permet l'extraction complète et facile du produit dans le conteneur. Le conteneur est de préférence de type métallique. Cependant, il peut aussi parfois comprendre des éléments en plastique.

Selon un mode de réalisation préféré, le conteneur comprend un dispositif de serrage pour serrer la plaque. L'avantage du dispositif de serrage est que la plaque ne se désolidarise pas de la paroi. Ainsi, l'intégrité du produit est maintenue.

Le dispositif de serrage enserme de préférence une pièce repliée du bord supérieur de la paroi pour serrer la plaque de fermeture contre la paroi du conteneur. L'avantage est que lorsque le conteneur est stérilisé ou pasteurisé et que la plaque de fermeture est mise sous tension, elle ne se désolidarise pas de la paroi. Un autre avantage est que le dispositif de serrage peut aussi être utilisé pour détacher la plaque lorsqu'un consommateur souhaite consommer le produit dans le conteneur. Aussi, le fait que le dispositif de serrage puisse être fixé à la paroi en une seule action constitue un avantage supplémentaire. Ceci a un impact bénéfique sur le prix du conteneur.

Dans un mode de réalisation préféré, le dispositif de serrage comprend un anneau de serrage. Cet anneau de serrage possède l'avantage d'être relativement facile à fixer et son utilisation permet de presser très fermement la plaque de fermeture contre la paroi. Ceci empêche la plaque de fermeture de se désolidariser de la paroi lorsque le conteneur est stérilisé ou pasteurisé. On préférera ce système lorsque l'anneau de serrage est en plastique et d'autant plus, si l'anneau de serrage comprend une partie extractible. L'avantage de cette partie extractible est qu'une fois retirée, le serrage de l'anneau de serrage est réduit facilitant ainsi le retrait de la plaque de fermeture.

Dans un mode de réalisation préféré, une première partie de l'anneau de serrage est située sur la face interne de la paroi par laquelle la plaque de fermeture est serrée contre la paroi et une seconde partie de l'anneau de serrage a été repliée avec le bord supérieur de la paroi. L'avantage de ce système est que la plaque de fermeture sera serrée fermement contre la paroi et qu'une seule action

sera nécessaire pour produire le conteneur. Cela permet de fermer le conteneur relativement rapidement et à moindre coût. La plaque de fermeture sera munie d'une languette à tirer. Cette languette pourra être utilisée pour appliquer la force nécessaire à la séparation de la plaque de fermeture de la paroi ou pour déchirer la plaque le long du bord de l'anneau de serrage. On préférera d'autant plus ce système si la plaque de fermeture est pourvue d'une ouverture linéaire.

Dans un autre mode de réalisation préféré, le dispositif de serrage est constitué par une partie repliée de la bordure supérieure de la paroi. Ceci permet d'avoir un conteneur à bas prix en utilisant moins de pièces.

Selon ce mode de réalisation, la plaque de fermeture est de préférence interposée entre la paroi et la partie repliée. La bordure supérieure peut être repliée extérieurement mais aussi intérieurement. Avec une bordure supérieure repliée extérieurement, le conteneur a l'apparence d'un conteneur à plaque métallique conventionnel.

Un second aspect de la présente invention concerne une méthode de production du conteneur mentionné ci-dessous. Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, la plaque de fermeture est d'abord fixée à l'anneau après quoi l'anneau est disposé sur le conteneur.

L'invention va maintenant être décrite plus en détails à l'aide des schémas ci-joints. Ces schémas ne sont là qu'aux fins d'illustrer l'invention et en aucune manière ne sont destinés à limiter la portée de l'invention.

Les schémas 1A et 1B montrent une coupe transversale schématique d'une partie du conteneur selon l'invention.

Le schéma 2 montre une coupe transversale schématique d'un second mode de réalisation du conteneur selon l'invention.

Le schéma 3 montre une coupe transversale schématique d'un troisième mode de réalisation selon l'invention.

Le schéma 1A montre une coupe transversale schématique d'une paroi 2 d'un conteneur 1. La paroi 1 du conteneur 2 comprend une partie 3 se prolongeant à l'extérieur du conteneur. Puis une plaque de fermeture 4 est posée

A

contre une partie de la face interne de la paroi 2 du conteneur 1. Un anneau de serrage 5 est disposé sur la partie de la plaque de fermeture 4 qui est placée contre la paroi 2. Cet anneau de serrage 5 est replié avec la partie 3 de la paroi 2 du conteneur 1 se prolongeant vers l'extérieur comme représenté sur le schéma 1B. La plaque de fermeture 4 est pressée contre la face interne de la paroi 2 du conteneur 1. De plus, la plaque de fermeture 4 est munie d'une languette à tirer 6. Cette languette peut être utilisée pour séparer ou détacher la plaque de fermeture 4 du conteneur 1. De préférence, la partie de la plaque de fermeture qui vient en contact avec la paroi 2 sera munie d'un adhésif afin d'obtenir un bon raccord entre la paroi 2 et la plaque de fermeture 4.

Lors de la fabrication de ce mode de réalisation, on pourra choisir de fixer en premier lieu la plaque de fermeture 4 à la paroi puis ensuite de placer l'anneau de serrage 5. Il pourrait aussi être plus approprié de fixer en premier lieu la plaque de fermeture 4 à l'anneau de serrage 5 puis de placer l'anneau de serrage 5 comprenant la plaque de fermeture 4 sur la paroi du container.

Le schéma 2 montre une coupe transversale de la paroi 2 d'un conteneur 1 selon l'invention. La partie supérieure 7 de la paroi 2 a été recourbée intérieurement de telle manière que la plaque de fermeture 4 soit serrée contre la face interne de la paroi 2. De préférence, la partie de la plaque de fermeture 4 qui vient en contact avec la paroi sera munie d'un adhésif afin d'obtenir un bon raccord entre la paroi 2 et la plaque de fermeture 4.

Le schéma 3 montre un troisième mode de réalisation 10 selon l'invention. Ce mode de réalisation 10 présente une paroi verticale 11 et une bordure supérieure 12. Une feuille 13 est fixée à la bordure supérieure 12 et la bordure supérieure 12 est ensuite recourbée extérieurement.

S/2BD17/MV/181.EP

REVENDICATIONS

1. Un conteneur comprenant un fond, une paroi et une plaque de fermeture dirigée depuis le fond pour fermer le conteneur.

caractérisé en ce que

La plaque de fermeture est directement fixée à et en contact avec la paroi.

2. Un conteneur selon la revendication 1,

caractérisé en ce que

le conteneur comprend un dispositif de serrage pour serrer la plaque contre la paroi.

3. Un conteneur selon la revendication 1,

caractérisé en ce que

le dispositif de serrage enserre une partie recourbée d'une bordure supérieure de la paroi.

4. Un conteneur selon la revendication 3,

caractérisé en ce que

le dispositif de serrage comprend un anneau de serrage.

5. Un conteneur selon la revendication 4,

caractérisé en ce qu'

une première partie de l'anneau de serrage est situé du côté intérieur de la paroi et, qu'une seconde partie de l'anneau de serrage a été repliée conjointement avec une partie de la bordure supérieure de la paroi.

6. Un conteneur selon une quelconque revendication 1 à 5,

caractérisé en ce que

la plaque de fermeture est munie d'une languette à tirer.

7. Un conteneur selon une quelconque revendication 1 à 6,

caractérisé en ce que

la plaque de fermeture soit munie d'au moins une ouverture linéaire.

8. Un conteneur selon la revendication 2, dans lequel le dispositif de serrage est constitué par une partie repliée de la bordure supérieure de la paroi.

9. Un conteneur selon la revendication 8, dans lequel la plaque de fermeture est interposée entre la paroi et la partie repliée.

10. Un conteneur selon la revendication 8 ou 9, dans lequel la bordure supérieure est repliée extérieurement.

11. Une méthode pour produire un conteneur selon une quelconque revendication 1 à 7.

12. Une méthode selon la revendication 11 pour produire un conteneur selon la revendication 4 ou 5, dans laquelle la plaque de fermeture est d'abord fixée à l'anneau, après quoi l'anneau est disposé sur le conteneur.



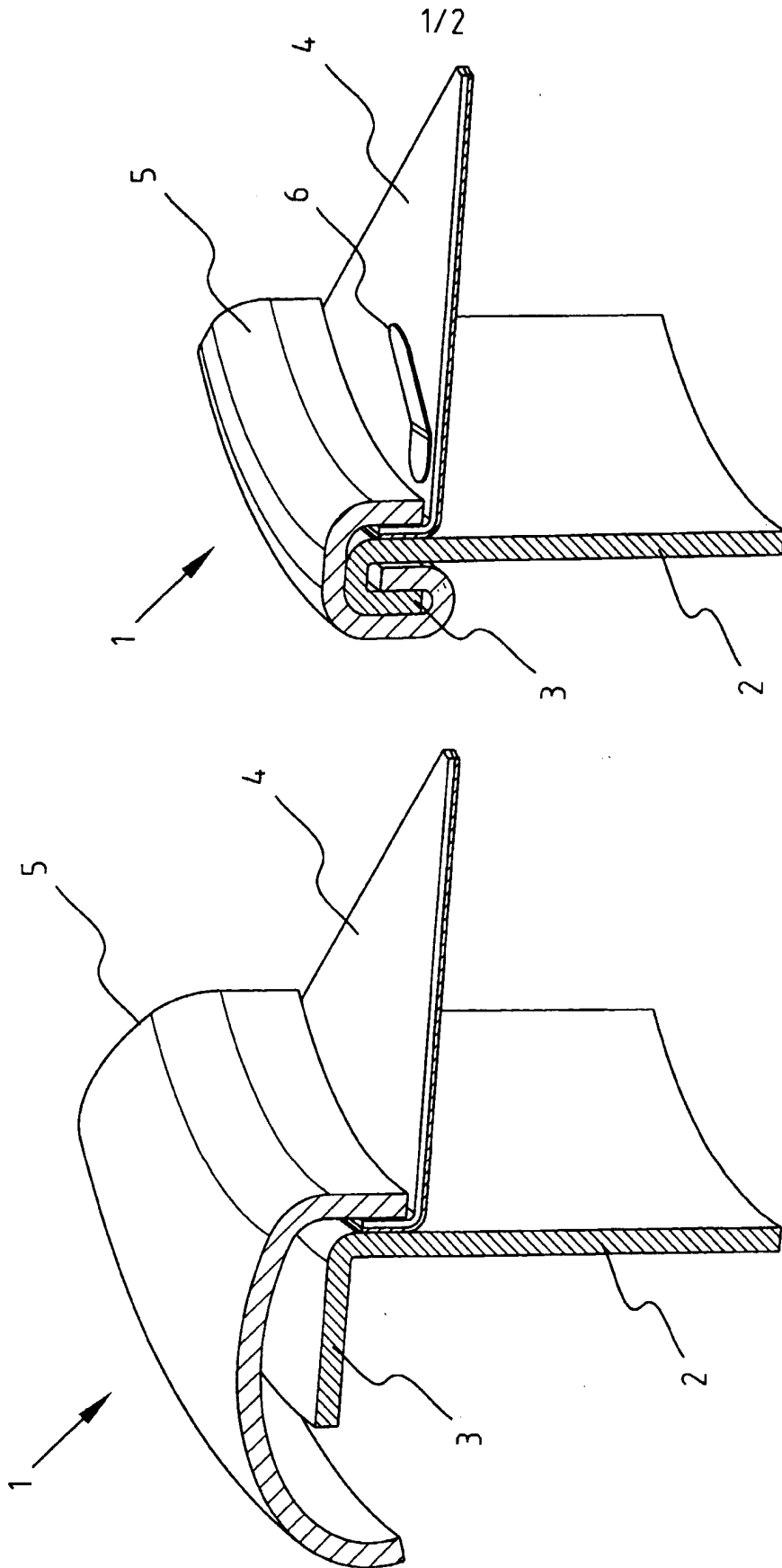


FIG. 1B

FIG. 1A

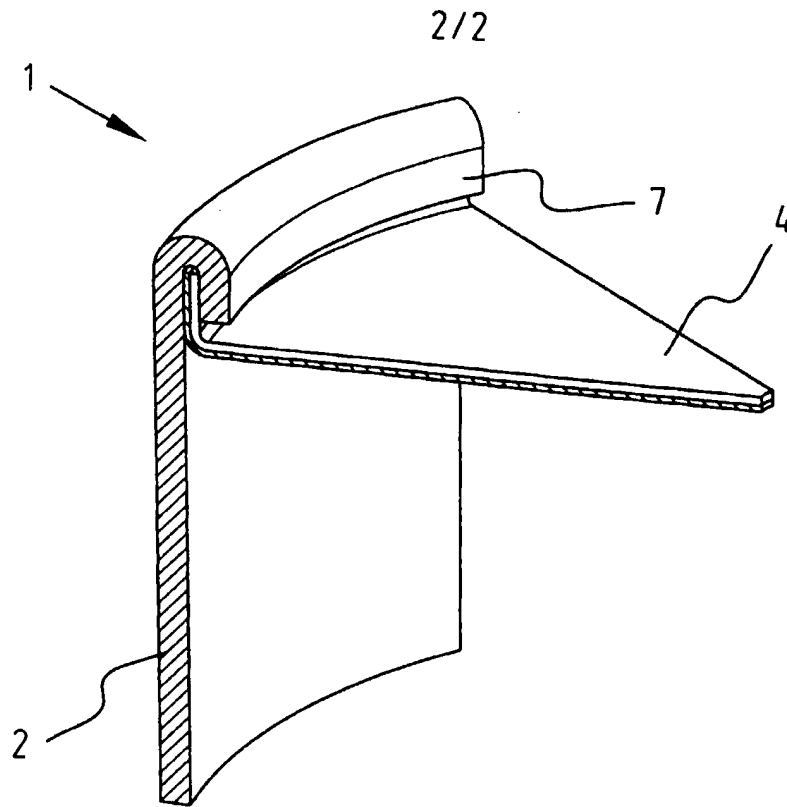


FIG. 2

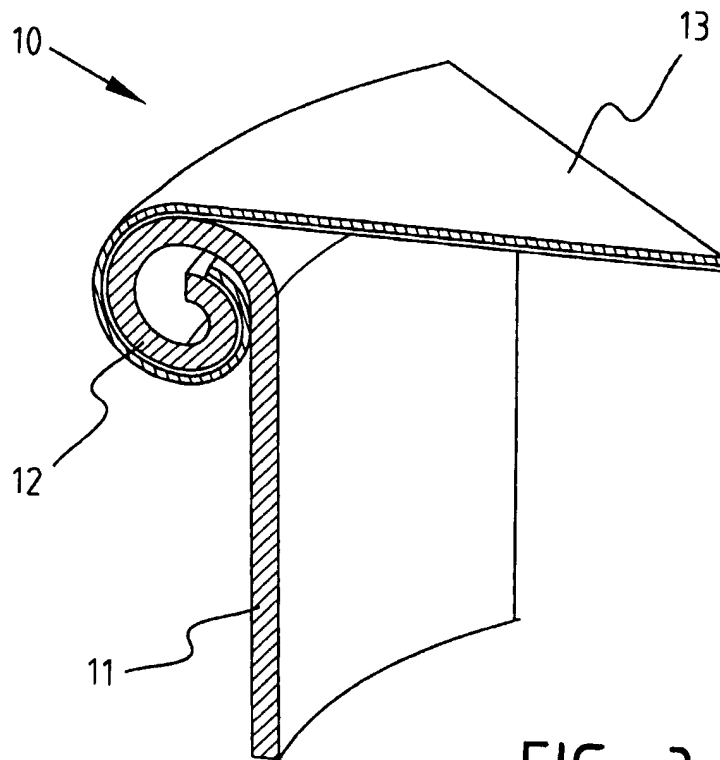


FIG. 3